

Volet « Agriculture, Alimentation, Forêt »

Cette newsletter a vocation à vous informer régulièrement sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a pas vocation à être exhaustive.

Le volet « transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance se fixe 3 objectifs :

- renforcer la souveraineté alimentaire ;
- accélérer la transition agroécologique pour donner accès, à tous les Français, à une alimentation saine, durable et locale ;
- adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

1,2 milliard d'euros sont ainsi spécifiquement dédiés en 2021 et 2022 aux secteurs, auxquels s'ajoutent les mesures transversales du plan de relance dont bénéficieront les agriculteurs, les industries agroalimentaires et du secteur Forêt/bois.

Les dispositifs ouverts

Reconquérir notre souveraineté alimentaire

Le plan structuration des filières protéines végétales et soutien aux investissements en matériel permettant le développement des sursemis de légumineuses fourragères (du 19/05/2021 au 31/12/2022)

Aide financière pour accompagner la structuration des filières protéines végétales

Dépôt de dossier - FRANCE AGRIMER / Téléprocédure - FRANCE AGRIMER

Le plan de modernisation des abattoirs (du 15/12/2020 au 31/12/2022)

Aide financière pour la modernisation des abattoirs

Dépôt de dossier – FRANCE-AGRIMER / Téléprocédure - FRANCE AGRIMER

Le pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage (du 31/03/2021 au 30/09/2021)

Aide financière pour l'amélioration du bien-être animal en élevage

Dépôt des dossiers papiers auprès du service ADST de la DDTM - [informations DDTM](#)

Pour toute information, vous pouvez contacter ce service par téléphone au 05-16-49-62-25 ou par mail à ddtm-adst@charente-maritime.gouv.fr

Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale

L'initiative « Jardins partagés » (du 23/02/2021 au 31/10/2021)

Aide aux jardins partagés

Dépôt des dossiers papiers auprès du service ADST de la DDTM

Pour toute information, vous pouvez contacter ce service à l'adresse suivante :

ddtm-relance-alimentation@charente-maritime.gouv.fr

L'alimentation locale et solidaire (du 23/02/2021 au 31/10/2021)

Alimentation locale et solidaire

Dépôt des dossiers papiers auprès du service ADST de la DDTM

Pour toute information, vous pouvez contacter ce service à l'adresse suivante :

ddtm-relance-alimentation@charente-maritime.gouv.fr

Le plan de structuration des filières agricoles et alimentaires (du 02/12/2020 au 31/12/2022)

Aide financière pour structurer les filières

Dépôt de dossier – FRANCE-AGRIMER / Téléprocédure - FRANCE AGRIMER

Volet « Agriculture, Alimentation, Forêt »

Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale (suite)

Le renforcement du Fonds Avenir Bio (13/01/2021 au 01/09/2022)

Aide financière pour l'agriculture biologique

Dépôt de dossier – AGENCEBIO

L'aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques (du 12/07/2021 au 31/12/2022)

Aide financière pour le matériel de protection

Pour toute information, vous pouvez contacter Isabelle TREMBLIER (05-16-49-62-59) ou Pierre FAVRIOU (05-16-49-62-57) du service EBDD de la DDTM

Dépôt de dossier – FRANCE-AGRIMER / Téléprocédure - FRANCE AGRIMER

Le plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes (du 08/02/2021 au 31/10/2021)

Aide financière pour les cantines

Dépôt de dossier - ASP

Le programme « Plantons des haies » (du 01/05/2021 au 01/11/2021)

Aide financière pour la plantation de haies

Dépôt de dossier - DRAAF

Accompagner la forêt dans l'adaptation au changement climatique

L'aide au renouvellement des forêts pour les propriétaires forestiers (du 19/02/2021 au 31/12/2021)

Aide financière au renouvellement des forêts (gestion durable et multifonctionnelle de la forêt)

Dépôt de dossier dématérialisé - CARTOGIP

Prochainement ouvert...

Pour accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale avec :

- **Le crédit d'impôt pour la certification « Haute Valeur Energétique » (attente ouverture)**

Aide financière pour la certification HVE

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter régulièrement :

le site de préfecture de la Charente-Maritime

le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance